

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	12
- votants	13
- absents	1

Date de convocation :

**10 novembre 2022**

Date d'affichage :

**10 novembre 2022**

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20221116-101\_2022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du mercredi 16 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

**Présents :** Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL.

**Absente et représentée :** Josiane ARNOUX.

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°101/2022 : EMPRUNT RELAI POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA MAISON DE LA VALLEE**

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée en objet, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 600 000 EUR, en attendant le versement des subventions et le reversement du FCTVA.

Trois banques ont été consultées.

Il fait part au conseil municipal de l'offre proposée par la Banque Postale.

Montant du contrat de prêt :	600 000 EUR
Durée du contrat de prêt :	2 ans
Taux d'intérêt annuel (base exact/360)	ESTER + marge de 1.140% l'an
Echéances d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Remboursement du capital	in fine
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires
Commission d'engagement	600 euros

**Le conseil municipal délibère et :**

- ✎ **APPROUVE** la nécessité d'emprunter la somme de 600 000 € pour financer les travaux de requalification de la Maison de la Vallée en attente de subvention et du reversement du FCTVA,
- ✎ **CONFERE** toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec La Banque Postale, dont les caractéristiques sont rappelées dans le document ci-joint, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**21 NOV. 2022**

**OFFRE DE FINANCEMENT 1  
CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS**

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNE DE SAINT JEAN SAINT NICOLAS
Objet	Préfinancer le FCTVA et les subventions
Nature	Prêt relais
Montant	600 000.00 EUR
Durée	2 an(s) et 0 mois à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'intérêt	<p>Ester + Marge de 1.140% l'an**</p> <p>Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts</p> <p>En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.</p>
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Modalités de remboursement	<p>Paiement trimestriel des intérêts</p> <p>Remboursement du capital in fine</p>
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 30 Décembre 2022
Garantie	Néant
Commission d'engagement	600.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires